

Compétition : Prix de l'ACSP pour une présentation par affiche

Pour les besoins du présent document, il est entendu que le masculin comprend le féminin.

Mandat

1. Le comité du programme de l'ACSP (le comité) décernera normalement le Prix de l'ACSP pour une présentation par affiche (le prix) chaque année. Toutefois, le comité peut décider de ne pas accorder de prix au cours d'une année donnée.
2. Dans la mise en application de ce mandat, le comité agit par l'intermédiaire du responsable de la section des présentations par affiche et est représenté par cette personne.
3. Les présentations par affiche sont choisies par le responsable de la section des présentations par affiche pour les séances réservées aux présentations par affiche lors du congrès annuel de l'ACSP.
4. Ces présentations sont une excellente façon de faire connaître des recherches sous une forme visuelle, plutôt qu'uniquement sous la forme d'un texte. Nous invitons tout membre de l'ACSP qui souhaite avoir recours à ce format lors du congrès à le faire.
5. Les détails sur la soumission se trouvent dans l'appel à propositions annuel de l'ACSP.
6. Les présentations par affiche admissibles peuvent avoir un seul auteur ou plusieurs.
7. Dans le cas d'une présentation par affiche ayant un seul auteur, ce dernier doit être membre de l'ACSP au cours de l'année où la présentation par affiche est prise en considération pour l'attribution du prix. Dans le cas d'une présentation par affiche ayant plusieurs auteurs, au moins l'un d'entre eux doit être membre de l'ACSP au cours de l'année où la présentation par affiche est prise en considération pour l'attribution du prix. La cotisation doit parvenir au [secrétariat de l'ACSP](#) d'ici la date limite pour les inscriptions anticipées, soit ordinairement le 31 mars.
8. Le responsable de la section des présentations par affiche est chargé de l'administration de la compétition et de l'octroi du prix. Cette responsabilité inclut l'octroi du prix à intervalles réguliers, l'intégrité du processus de sélection et la publicité au sujet de l'octroi du prix.

9. Le choix du lauréat incombe au responsable de la section des présentations par affiche qui, pour ce faire, s'appuiera sur les recommandations du jury du prix (jury), lequel peut être conseillé par un ou plusieurs commentateurs.
10. Le responsable de la section des présentations par affiche peut aussi désigner des commentateurs pour chaque journée. Les commentateurs ne font pas partie du jury; ils ont plutôt la responsabilité de poser des questions aux auteurs des présentations par affiche à la fin de leur exposé.
11. Le jury et les commentateurs seront nommés par le responsable de la section des présentations par affiche en tenant dûment compte des caractéristiques de l'effectif de l'ACSP, notamment, sans pour autant s'y restreindre, le genre, la région et la communauté linguistique.
12. Le jury aura la responsabilité de proposer le nom du lauréat.
13. Le jury ne doit pas hésiter à recommander qu'aucun prix ne soit décerné si, à son avis, aucune des présentations par affiche ne mérite le prix.
14. Le jury sera constitué :
 - i. d'une seule équipe de trois juges, incluant le président; ou
 - ii. de plusieurs équipes de trois juges supervisées par un président.
15. Le responsable de la section des présentations par affiche décide du nombre d'équipes requis selon le nombre de présentations par affiche à évaluer.
16. Au moins un membre du jury doit être capable de lire et d'interagir en français et en anglais.
17. Les membres du jury peuvent faire partie d'un jury pour un nombre maximum de deux années consécutives.
18. Dans le cas d'une seule équipe :
 - i. le jury évalue les présentations par affiche au cours d'une seule ronde;
 - ii. l'auteur de la présentation par affiche qui récolte le score le plus élevé remporte le prix;
 - iii. dans la mesure du possible, le jury choisit à l'unanimité la présentation par affiche primée;
 - iv. si le jury n'arrive pas à trouver un consensus, la présentation par affiche primée sera choisie par un vote majoritaire;
 - v. un membre du jury a la responsabilité du calcul initial des scores et un deuxième membre du jury confirme l'exactitude du calcul.
19. Dans le cas d'équipes multiples :

- i. les équipes évaluent les présentations par affiche au cours de deux rondes;
 - ii. les auteurs sont répartis en un nombre de groupes égal au nombre d'équipes de juges;
 - iii. chaque équipe évalue toutes les présentations par affiche à l'intérieur du groupe d'auteurs qui lui est attribué;
 - iv. le responsable de la section des présentations par affiche décide du nombre de finalistes (un ou plus) qui, dans chaque groupe, fera partie de la deuxième ronde;
 - v. les finalistes se voient demander d'être présents à la deuxième ronde et d'être prêts à répondre à quelques questions des juges;
 - vi. au moins trois membres du jury, incluant le président, évaluent les présentations par affiche au cours de la deuxième ronde;
 - vii. les auteurs des présentations par affiche qui remportent les scores les plus élevés sont choisis pour la deuxième ronde selon le nombre décidé par le responsable de la section des présentations par affiche;
 - viii. les membres du jury qui participent à la deuxième ronde délibèrent afin de choisir la présentation par affiche primée;
 - ix. les sections 18 ii, iii, iv et v s'appliquent.
20. Il incombe au responsable de la section des présentations par affiche d'annoncer les noms des finalistes et d'organiser les deux rondes en tenant compte des contraintes posées par le congrès.
21. Voir l'ANNEXE I pour les directives aux auteurs et les détails au sujet de la compétition ayant lieu durant le congrès annuel et l'ANNEXE II pour les critères d'évaluation.
22. Un membre du jury ou un commentateur ne doit pas avoir à évaluer une présentation par affiche :
- i. s'il est d'une quelconque façon relié à l'auteur de la présentation par affiche;
 - ii. s'il est le superviseur de la dissertation de l'auteur.
23. À tout moment durant les délibérations, un membre du jury ou un commentateur qui considère être en conflit d'intérêt (s'il agit, par exemple, du travail d'un étudiant de son département, d'un coauteur ou d'un ancien étudiant) doit se retirer et une personne sera nommée pour le remplacer.
24. La remise du prix a lieu durant le dîner du président. Le comité peut choisir un autre moment, mais il doit être s'agir d'une occasion également importante et ayant lieu à un moment clé.
25. Le(s) lauréat(s) recevra/recevront 700 \$, le premier finaliste 400 \$ et le second 200 \$.
26. Le responsable de la section des présentations par affiche, de concert avec le secrétariat, supervisera le déroulement du processus relatif au prix.

ANNEXE I – DIRECTIVES AU SUJET DES PRÉSENTATIONS PAR AFFICHE ET RÈGLEMENTS À APPLIQUER AU COURS DE LA COMPÉTITION

1. Les présentations par affiche doivent comprendre les renseignements suivants :
 - le titre et le nom de l'auteur ou des auteurs;
 - son/leur programme de grade universitaire ou son/leur dernier grade obtenu;
 - le résumé (en gros caractères);
 - une introduction au thème de la recherche, les méthodes (s'il y a lieu), les résultats et une courte bibliographie;
 - tout tableau ou chiffre qui montre les résultats de la recherche.
2. Les dimensions des présentations par affiche doivent être de 3 pi x 4 pi. À part ces dimensions, il n'y a pas de format particulier à respecter pour l'affichage de la présentation par affiche ou l'exposé de trois minutes (voir les sections 4, 5 et 6 ci-dessous). Les juges encouragent la créativité, la clarté et la contribution à la discipline et ce sont ces aspects qui seront évalués.
3. Un panneau sera fourni aux auteurs. Il est prévu que chaque panneau comprendra deux présentations par affiche (une de chaque côté). Des punaises seront également disponibles, mais les auteurs peuvent s'ils le désirent apporter leur propre matériel de fixation.
4. Les auteurs des présentations par affiche :
 - doivent envoyer le matériel suivant à [l'Équipe du congrès de l'ACSP](#) d'ici le 27 février 2026 :

- i. une photo “portrait”;
 - ii. l'URL d'une page web académique/professionnelle (par exemple, université, LinkedIn) ;
 - iii. poignées Twitter-X/Bluesky/Instagram (si disponibles);
 - iv. Les adresses de courriel figurant dans le programme en ligne seront utilisées pour communiquer avec les auteurs des présentations par affiche. Les auteurs des présentations par affiche **qui n'auront pas accès à leurs courriels durant le congrès** seront priés de fournir un numéro de téléphone.
 - **sont invités à assister à une séance d'information de 40 minutes le jeudi 14 mai 2026 à 12h30 HNE via Zoom ;**
 - sont priés de se rappeler que les représentations par affiche des résultats sont plus efficaces qu'un texte (cliquer [ICI](#) pour voir les lauréats et les finalistes des concours antérieurs);
 - doivent envoyer une version en format PDF de leur présentation par affiche à [l'Équipe du congrès de l'ACSP](#) en vue de son téléversement sur le programme en ligne du congrès **DEUX SEMAINES** avant le début du congrès;
 - doivent préparer leur présentation par affiche en vue de son affichage et être présents lors de leur séance s'ils désirent être pris en considération pour l'attribution du prix;
 - sont tenus de préparer un exposé de trois minutes pour les juges.
5. L'exposé NE DOIT PAS dépasser trois minutes. Des points seront déduits si la durée de l'exposé est de plus de trois minutes ET l'auteur se verra demander d'arrêter son topo.
 6. Il est permis de pré-enregistrer son exposé et de le présenter aux juges. Si cette option est choisie, il incombe aux auteurs des présentations par affiche d'apporter tout outil technologique servant à l'écoute de la présentation pré-enregistrée.
 7. Le jury et les commentateurs iront voir chaque présentation par affiche. Le jury l'évaluera à l'aide des critères suivants, qui ont été approuvés lors de la réunion du conseil d'administration du 3 décembre 2005 : impact visuel, clarté et contribution à la discipline (voir l'ANNEXE II).
 8. Le responsable de la section des présentations par affiche enverra :
 - à [l'Équipe du congrès de l'ACSP](#) le nom du lauréat d'ici midi, le jour du dîner du président;

- un message distinct à [l'Équipe du congrès de l'ACSP](#) et aux finalistes (le lauréat et les finalistes en deuxième et troisième positions) d'ici midi, le jour du dîner du président, afin de les inviter au dîner, **le message les informant qu'ils sont parmi les finalistes, mais n'indiquant pas l'identité du lauréat ; il y aura d'ailleurs un embargo sur toute communication au sujet du nom du lauréat jusqu'à ce que l'annonce en soit faite lors du dîner de l'ACSP;**
 - un commentaire de 100 mots qui sera affiché sous le titre « Extrait du rapport du jury » sur le site Web de l'ACSP (cliquez [ICI](#) pour voir les commentaires précédents) au plus tard une semaine après le congrès.
9. Un billet aura été réservé pour chacun des finalistes au cas où ils n'en auraient pas déjà acheté un. Les finalistes devront acquitter le billet auprès du [secrétariat de l'ACSP](#) dès que possible.
10. Les prix seront envoyés après le congrès par le [secrétariat de l'ACSP](#).
11. Si le lauréat le désire, la présentation par affiche primée pourra être affichée au bureau d'information de l'ACSP jusqu'au dernier jour du congrès.

ANNEXE II – CRITÈRES D'ÉVALUATION

NOM DE L'AUTEUR DE LA PRÉSENTATION PAR AFFICHE

TITRE DE LA PRÉSENTATION PAR AFFICHE/DE L'EXPOSÉ

PROGRAMME DE GRADE UNIVERSITAIRE DE L'AUTEUR OU SON DERNIER GRADE

DATE _____

**Les présentations par affiche sont évaluées en fonction des critères suivants
(maximum de 50 points)**

Commentaires oraux (1-10)

L'auteur est-il intéressant, concis, clair et logique dans son topo de trois minutes? **/10**

Impact visuel (1-15)

La présentation par affiche est-elle esthétique, comprend-elle des tableaux et d'autres éléments visuels de haute qualité? Paraît-elle professionnelle et est-elle facile à lire, notamment à partir d'une distance raisonnable? **/15**

Contribution (1-10)

S'agit-il d'une contribution remarquable à la discipline/au débat d'idées et/à la politique/à la société? **/10**

Créativité (1-10)

La présentation par affiche fait-elle preuve d'originalité par la question traitée et/ou par le style de la présentation et/ou par son impact visuel? **/10**

Impression globale (1-5)

Un résumé de tous les critères ci-dessus. **/5**

TOTAL **/50**

Déduction pour la durée*

TOTAL GÉNÉRAL

NOTE: 5 points seront automatiquement déduits si la présentation dépasse les trois minutes allouées.* **/50
